



ENTREPRENEURS,

VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS POUR
PRENDRE UN JEUNE EN APPRENTISSAGE ?

N'Y RENONCEZ PAS !

LE PARTENARIAT AVEC L'UFA NDSF, C'EST :

LE RYTHME

2 jours en cours (lundi, mardi), le reste de la semaine en entreprise : pas de coupure, pas de latence pour la remise au travail.

LES FORMATEURS

Professeurs certifiés Education Nationale et issus pour la plupart du monde de l'entreprise, ils maîtrisent les savoirs pédagogiques ainsi que les attentes du domaine professionnel.

LE COÛT

Les nouvelles mesures gouvernementales vous offrent une prime allant jusqu'à 8 000 € (*voir conditions au verso*) pour le recrutement d'un apprenti.

LE SUIVI

Une relation de confiance est mise en place avec vous pour le suivi du jeune.

**Notre équipe est à votre
disposition pour
VOUS ACCOMPAGNER**

Plan de relance

Aide gouvernementale de 8 000 € pour les entreprises
qui recrutent en apprentissage*.

Le ministère du travail vient d'annoncer la mise en place d'un plan massif pour maintenir l'apprentissage.

Parmi les 4 mesures présentées, la première concerne les entreprises et prend la forme d'une aide financière pour tous les contrats signés entre **le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021**.

Concrètement, cela signifie que le coût du salaire annuel de la première année de votre apprenti peut être absorbé par cette aide*.

Exemples :

- Embauche d'un jeune de 20 ans en 1^{ère} année de BTS en apprentissage
Salaire mensuel après réduction de la prime = 0 €
- Embauche d'un jeune de plus de 21 ans en 1^{ère} année de BTS en apprentissage
Salaire mensuel après réduction de la prime = 150 €

Dès à présent, lancez votre recrutement avec notre UFA et trouvez le candidat qu'il vous faut pour la rentrée en développement commercial, commerce, gestion administrative...

Contactez nos conseillers alternance pour :

- Etre conseillé dans votre recrutement ;
- Recevoir une sélection de candidats issus de notre vivier. Ces candidats sont actuellement en recherche active d'un employeur pour concrétiser leurs projets et en contact régulier avec notre équipe ;
- Obtenir des précisions sur le décret qui sera voté fin juin ;
- Etre informé sur les spécificités de l'apprentissage.

** Aide financière versée à l'entreprise pour tous les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 du CAP au Bac+3 :*

- 8 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises - de 250 salariés ;
- 8 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur pour les entreprises + de 250 salariés, si leur effectif compte 5% d'apprentis ;
- 5 000 € pour le recrutement d'un apprenti mineur.

Décret sur l'ensemble des mesures prévu fin juin 2020.

Jean-Baptiste FRANÇOIS-GALLERAND | 06 10 34 71 96 | jb.francoisgallerand@ndsf.fr
Directeur adjoint pôle supérieur

Guylène ALLAIN | 06 25 90 49 31 | g.allain@ndsf.fr
BTS Management commercial opérationnel (MCO)

Marjorie JOURDAIN | 06 75 96 16 55 | m.jourdain@ndsf.fr
BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC)

Sophie VOISIN | 06 65 63 56 94 | s.voisin@ndsf.fr
BTS Gestion de la petite et moyenne entreprise (GPME)